

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 25 novembre 2021



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			
Frédéric NOEL			
Zineb SIMEU-ABAZI			
Nicolas TERZI			
<i>Siège vacant – dans l'attente d'élections partielles</i>			

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			Sylvie MARTIN-MERCIER
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES			
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA			Cédric LAURENT

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
<i>Siège vacant – dans l'attente d'une désignation par la CFVU</i>			

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)			
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)			
Charlène DELACOUR (S)	X		
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	XX	

Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG	X	
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité-e	Point à l'ordre du jour	Présent-e	Excusé-e
Delphine CHATEL-BOURGEOIS	Insertion professionnelle	X	
Paul MAGNAND	Insertion professionnelle	X	
Claire-Anne MICHEL	Présentation de la Capacité en Droit	X	

**La séance du 18 novembre 2021 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 25 novembre 2021 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.**

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

(Néant)

- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
→ Candidature présentée par Sylvie MARTIN-MERCIER
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**

Désignation d'une personnalité extérieure pour siéger à la CFVU

Personnalité extérieure désignée par la CFVU le 13/01/20	Candidat
Didier PINEL (a démissionné)	Stéphane JULIOT

- Délibérations -

Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes, et notamment les articles 48 et 78 :

La candidature de Stéphane JULIOT est proposée par la liste SGEN-CFDT UNSA pour siéger à la CFVU en tant que personnalité extérieure.

La candidature est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	8
Membres représentés	2
Nombre de votants	10
Voix favorables	9
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Stéphane JULIOT membre de la CFVU en tant que personnalité extérieure désignée à titre personnel.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
→ par David DECHENAUD
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**

Désignation d'un·e élu·e des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage

Membres du conseil désignés par la CFVU le 14/05/20		Candidats
1 élu des personnels de la CFVU pour un siège de titulaire	Jennifer BUYCK (a démissionné)	Jean BRETON
1 élu des personnels de la CFVU pour un siège de suppléant	Jean BRETON	Virginie ZAMPA
1 élu étudiant de la CFVU pour un siège de titulaire	Hugo PREVOST	
1 élu étudiant de la CFVU pour un siège de suppléant	Benjamin PELLIEUX-ABRAM	

- Délibérations -

Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage

Les candidatures sont soumises au vote : Jean BRETON pour le siège de titulaire, Virginie ZAMPA pour le siège de suppléant.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	7
Membres représentés	1
Nombre de votants	8
Voix favorables	8
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Jean BRETON membre titulaire du Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et Virginie ZAMPA membre suppléante.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel
3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage
4. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
→ *par David DECHENAUD*
5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA
6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1
8. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 octobre 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	7
Membres représentés	1
Nombre de votants	8
Voix favorables	8
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021.

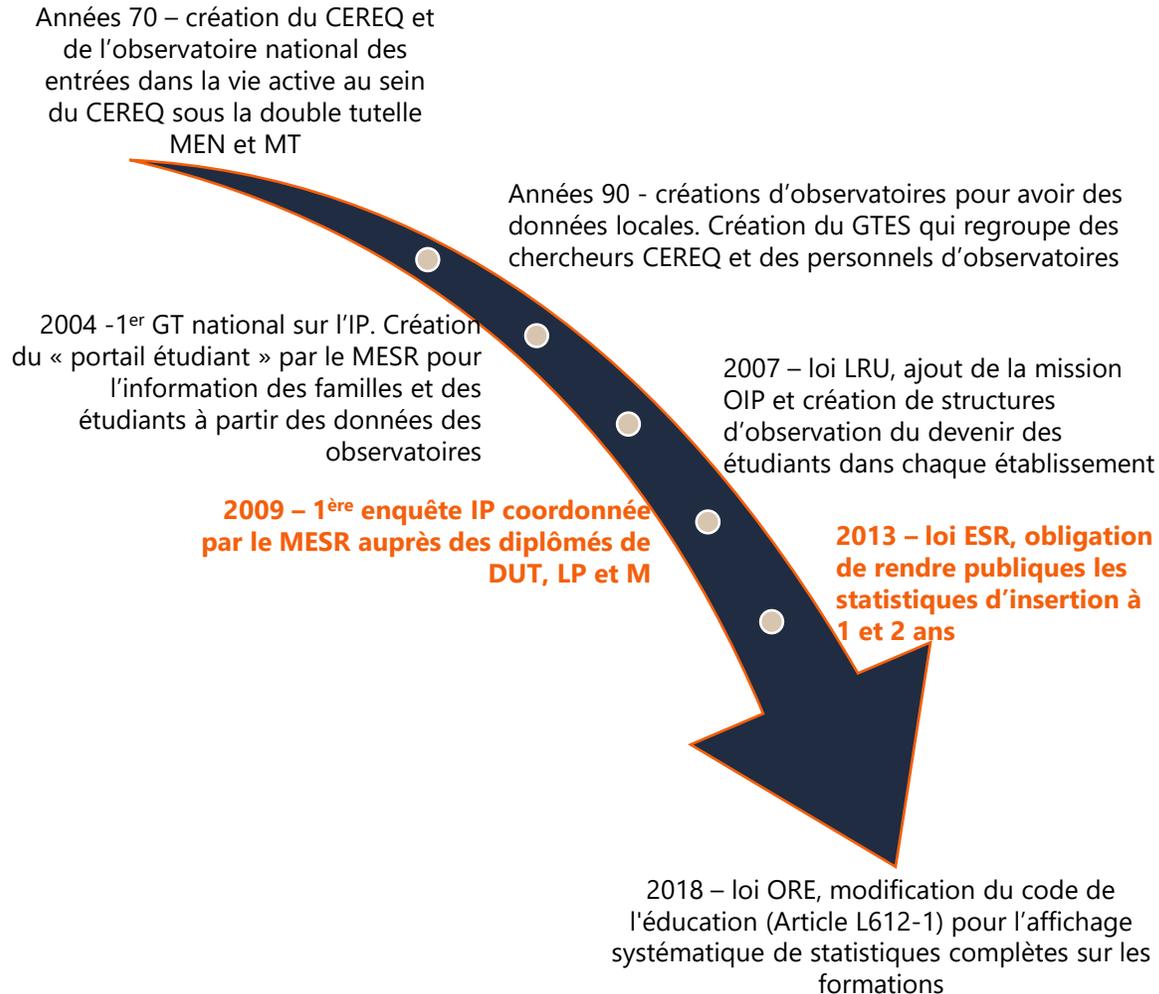
- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
→ par Marc ODDON
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**



Insertion professionnelle à l'université

—
Observatoire des formations
DGD Formation

CONTEXTE NATIONAL D'OBSERVATION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE



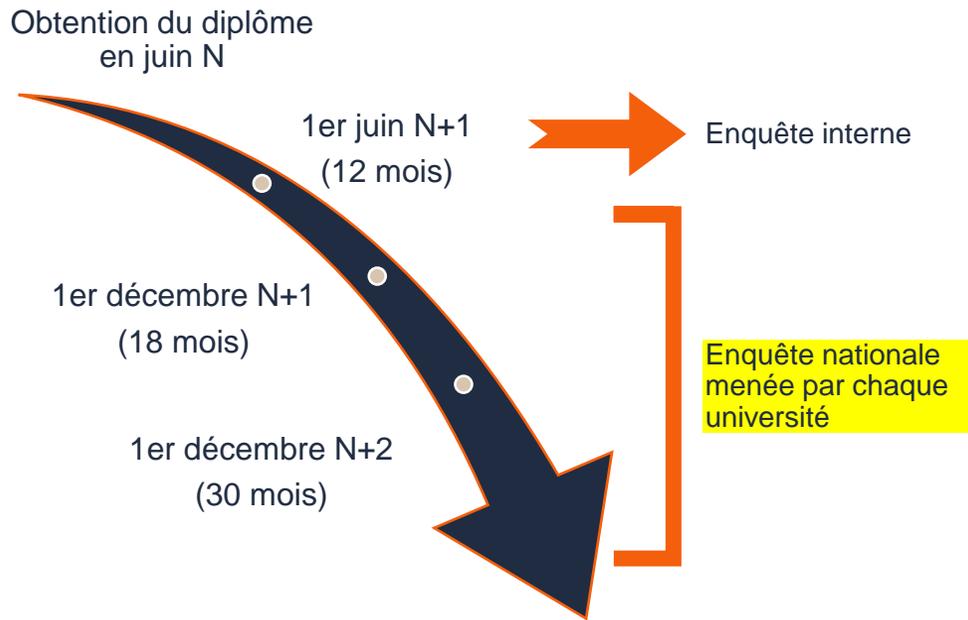
Code de l'éducation (articles L612-1 et L611-5) après loi ORE

Les établissements dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures rendent publiques des statistiques comportant des indicateurs d'inscription des étudiants dans toutes les formations dispensées, de réussite aux examens et aux diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants.

Dans l'élaboration et la communication de ces statistiques, les établissements peuvent bénéficier du concours des services et établissements publics de l'Etat chargés des études statistiques, qui peuvent, à cette fin, leur fournir un soutien méthodologique et valider la fiabilité des enquêtes conduites.

Les statistiques comportant les taux d'insertion professionnelle des étudiants, constatés un an et deux ans après l'obtention de leur diplôme, sont publiées sur le site internet de l'établissement [...]

- La loi ORE décline dans le 1^{er} paragraphe la ligne directrice « information du public » des standards européens pour la qualité de l'ESR (ESG)
- Dans cet esprit, elle est complétée par une mission interministérielle sur la transparence des opérateurs publics (action publique 2022) dont nous avons reçu les éléments à publier sur consigne de la DGESIP (et déjà présents sur www.resultats-services-publics.fr)
- Le HCERES accorde une place toujours plus importante à la qualité du suivi des diplômés et à l'analyse de leur insertion (à suivre cependant...)



Depuis plus de 10 ans, une mesure à 30 mois menée par tous les établissements

C'est la durée définie par le CEREQ comme permettant la stabilisation des jeunes diplômés pour traduire l'effet du diplôme sur l'insertion professionnelle. Cette temporalité est assortie d'un contrôle de champ (diplômés français de moins de 30 ans : contrôle du marché de l'emploi et de l'expérience antérieure) et d'absence de poursuite d'études sur la période.

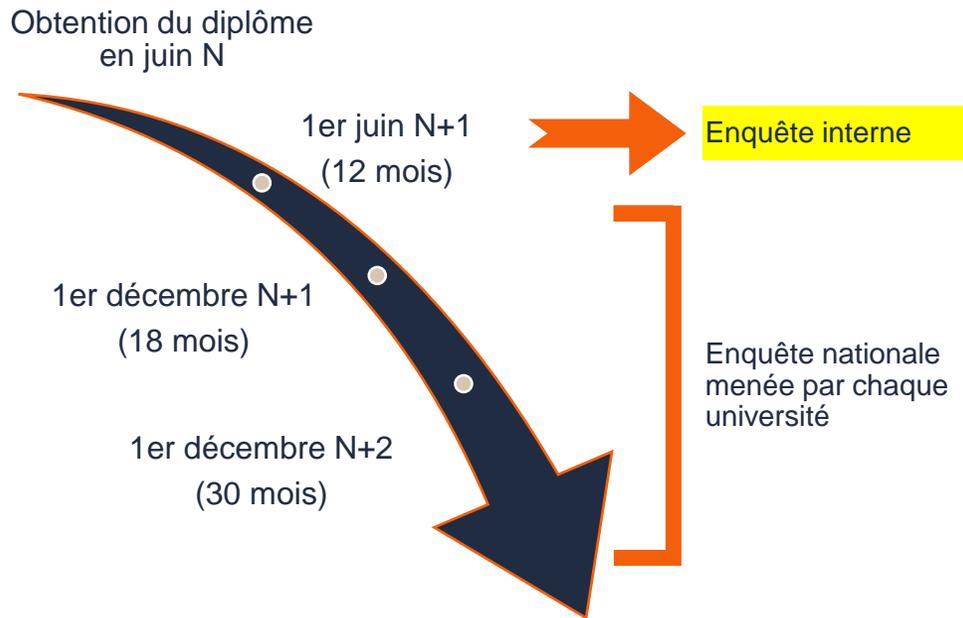
Depuis 2013, l'ajout de la mesure à 18 mois avec une adaptation méthodologique

Dans la même enquête à 30 mois, ajout d'une question rétrospective sur la situation à 18 mois. C'est la réponse à la loi de 2013 : la question sur la situation à 18 mois sert à produire l'indicateur national de l'IP à 1 an, et celle sur la situation à 30 mois l'indicateur national de l'IP à 2 ans.

Reconnaissance de qualité de cette enquête

Rigueur et stabilité méthodologique depuis des années ont valu à l'enquête d'être reconnue par le comité national de l'information statistique, d'intérêt général et de qualité statistique en application de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

LES ENQUÊTES D'INSERTION PROFESSIONNELLE



Mais

- 1/ son champ est restreint alors que les responsables de formation souhaitent connaître le devenir de l'ensemble de leur diplômés (FC, étrangers, poursuites d'études)
- 2/ ses données sont disponibles 3 ans après la sortie du diplôme
- 3/ elle n'étudie que peu l'accès à l'emploi (les mesures étant menées après plus de 2 ans, la qualité des réponses sur la sortie du diplôme est jugée peu fiable)

Donc

- 1/ l'UGA étend le champ de l'enquête à 30 mois à l'ensemble de ses diplômés et propose des résultats différenciés (méthode MESRI / ensemble des diplômés)
- 2/ une enquête interne à 12 mois est menée : elle a été étendue à l'ensemble des diplômés de LP et M depuis 2016
- 3/ elle permet à la fois de décrire la situation au regard de l'emploi au 1^{er} juin pour construire les mêmes indicateurs qu'à 30 mois, mais aussi le cheminement des diplômés sur la période allant de septembre N à juin N+1 (chronogramme)

2 enquêtes complémentaires aux productions et usages différents

1. sur l'accès à l'emploi et l'insertion à 1 an

- une « note thématique » par diplôme : accessibles à chaque page d'accueil de biboard, ces notes proposent des analyses disciplinaires de l'insertion à l'UGA sur 4 pages, pour contextualiser la lecture des indicateurs mis à disposition par formation
- reporting sphinx sur le site de l'UGA pour chaque diplôme contenant les principaux indicateurs (rubrique formation / devenir de nos diplômés) et permettant l'impression de fiches recto-verso à des fins de communication (https://observatoire-enquetes.univ-grenoble-alpes.fr/insertionpro/IP_fusion_Biboard/1an_m_web.htm)

2. sur l'emploi à 30 mois : l'insertion à 2 ans

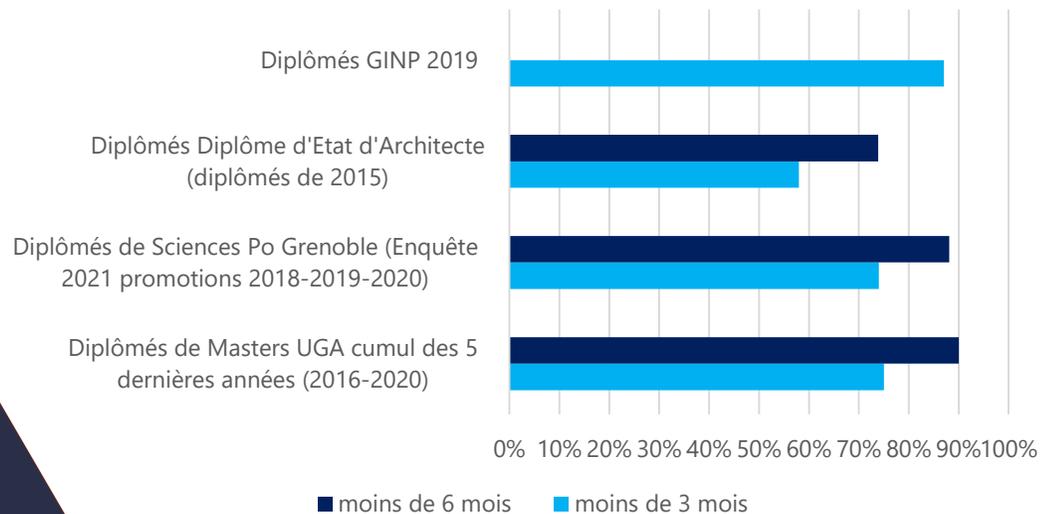
- données produites par le SIES sur l'UGA
 - Les données sur l'IP disponibles sur l'opendata du MESRI : par secteur disciplinaire, insertion à 18 et 30 mois
 - Les taux d'insertion à 18 mois disponibles sur www.resultats-services-publics.fr pour l'UGA
- données produites en interne
 - Rapport 2012-18 sur la professionnalisation des masters qui propose des outils et indicateurs d'analyse de l'offre de formation
 - Indicateurs et répertoires des emplois sur biboard pour les équipes pédagogiques
 - Reporting sphinx sur le site de l'UGA pour chaque diplôme contenant les principaux indicateurs et les répertoires d'emplois « allégés » (rubrique formation / devenir de nos diplômés) (https://observatoire-enquetes.univ-grenoble-alpes.fr/insertionpro/IP_fusion_Biboard/2ans_m_web.htm)
 - Indicateurs du contrat quinquennal, etc.
 - Reporting spécifiques DFCA (conseil de perf CFA), DOIP (répertoire des emplois complémentaire du web)

1. Constat et perspectives : des idées reçues aux observations

□ Selon vous, combien de temps met un jeune diplômé avant de décrocher son premier emploi ?

En moyenne, les ¾ des diplômés actifs sont en emploi dans les 3 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme

Durée moyenne de recherche du premier emploi



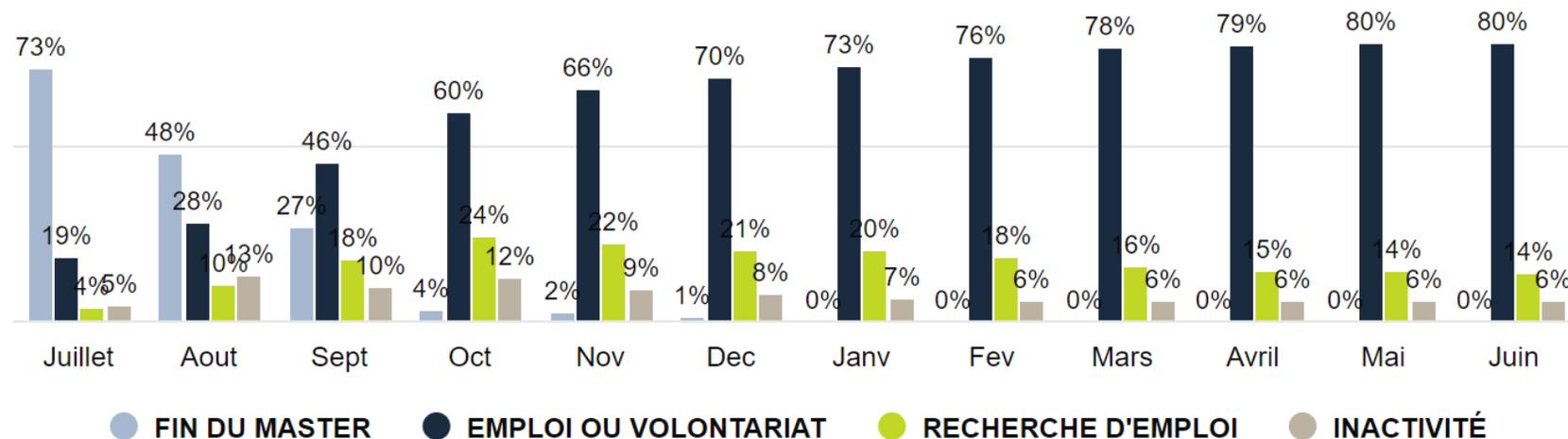
Durée de recherche du premier emploi	moins de 3 mois	moins de 6 mois	Nombre de réponses	taux de réponse
Diplômés de Masters UGA cumul des 5 dernières années (2016-2020)	75%	90%	10 491	67%
Diplômés de Sciences Po Grenoble (Enquête 2021 sur promotions 2018-2019-2020)	87,9%	96,4%	289	41%
Diplômés Diplôme d'Etat d'Architecte des ENSA (diplômés de 2015)	NC	73,9%	1 906	58,00%
Diplômés GINP 2019	87%	NC	NC	NC

Sources : voir slides 14 et 15 de la présentation

1. Constat et perspectives : des idées reçues aux observations

Exemple: diplômés de masters - Cumul des années 2016-2020, 10 491 répondants, 67% de taux de réponse :

- Ci-dessous, la proportion des diplômés de master en emploi sur l'année qui suit l'obtention du diplôme. Les allers-retours emploi/recherche stabilisent la proportion à 80% en mai et juin, mais la totalité des diplômés ont occupé au moins un emploi sur la période.
- Dès le mois de novembre, les trois quarts des actifs ont un emploi ($66/88=0,75$).



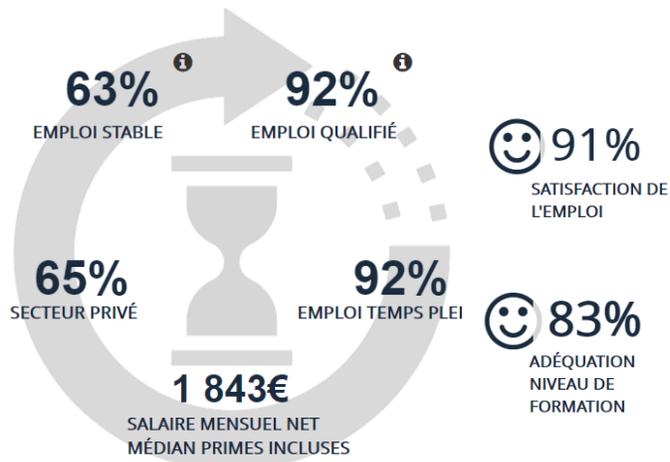
Source : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/devenir-de-nos-diplomes/le-devenir-des-diplomes-de-master/>

1. Constat et perspectives : des idées reçues aux observations

❑ Le premier travail d'un jeune diplômé est sous qualifié par rapport à son diplôme ...

90 à 96 % des diplômés de l'UGA occupent un emploi qualifié (cadres ou professions intermédiaires) dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme

Quelques exemples



Source : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/devenir-de-nos-diplomes/le-devenir-des-diplomes-de-master/>
Cumul des années 2016-2020



Enquête 2021 sur l'insertion des diplômés
l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

Principaux indicateurs

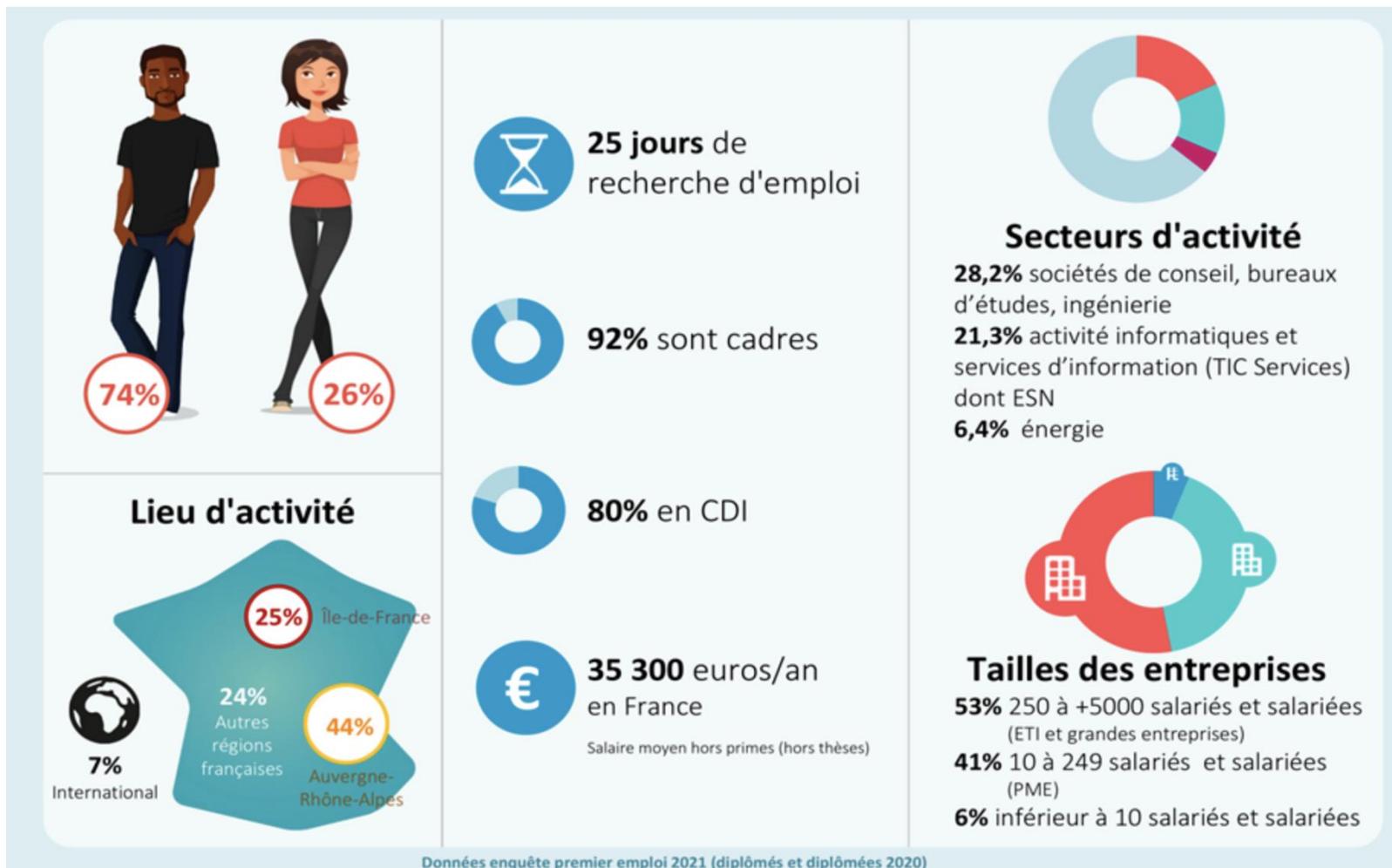
Contrat de travail de l'emploi actuel										
Lieu de travail en France										
	2020		2019		2018		2017		2016	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
CDI, y compris CDIC	38	48,1%	44	47,8%	52	52,5%	0		0	
Titulaire de la fonction publique	2	2,5%	10	10,9%	17	17,2%	0		0	
CDD (Contrat de travail à durée déterminée)	35	44,3%	34	37,0%	25	25,3%	0		0	
CTT (Contrat de travail temporaire, mission d'intérim)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	
Autre	4	5,1%	4	4,3%	5	5,1%	0		0	
Total	79	100,0%	92	100,0%	99	100,0%	0	100,0%	0	100,0%

Lieu de travail à l'étranger										
	2020		2019		2018		2017		2016	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Contrat local	6	60,0%	11	73,3%	7	58,3%	0		0	
Contrat d'expatriation	2	20,0%	3	20,0%	3	25,0%	0		0	
Titulaire de la fonction publique	0	0,0%	1	6,7%	1	8,3%	0		0	
Autre	2	20,0%	0	0,0%	1	8,3%	0		0	
Total	10	100,0%	15	100,0%	12	100,0%	0	100,0%	0	100,0%

Statut cadre de l'emploi actuel										
Lieu de travail en France										
	2020		2019		2018		2017		2016	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cadre	43	55,1%	58	65,2%	76	77,6%	0		0	
Non cadre	35	44,9%	31	34,8%	22	22,4%	0		0	
Total	78	100,0%	89	100,0%	98	100,0%	0	100,0%	0	100,0%

1. Constat et perspectives : des idées reçues aux observations

Diplomes d'ingénieurs G-INP- diplômés et diplômées 2020 :



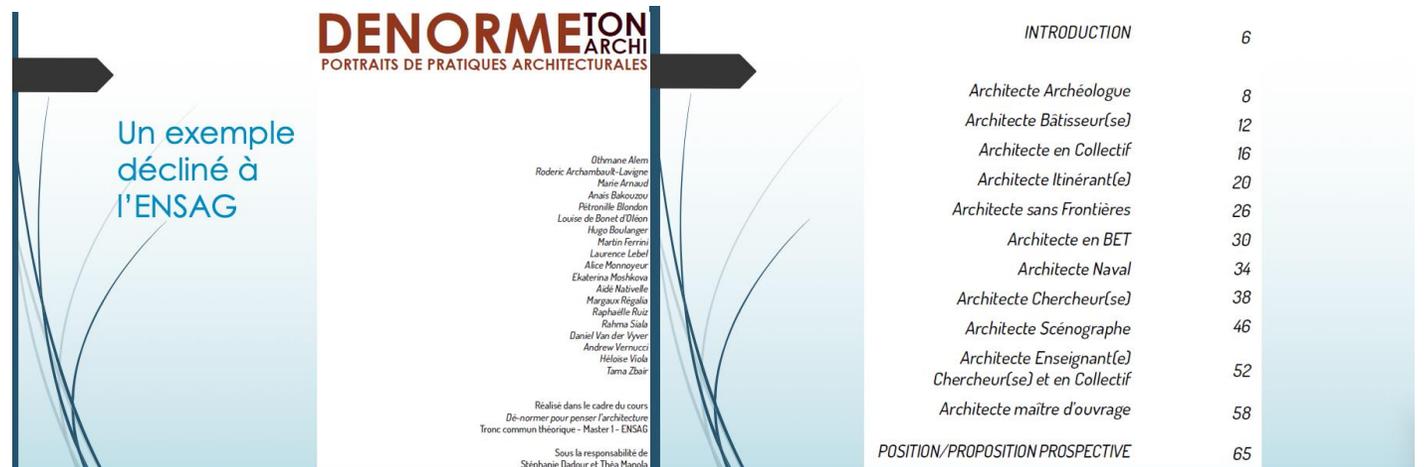
1. Constat et perspectives : des idées reçues aux observations

❑ Les études à Sciences Po préparent aux métiers du service public...

Seulement 1/3 des étudiants diplômés de sciences Po Grenoble partent travailler pour le secteur public ou dans le service public.

❑ Le métier d'architecte : au singulier ou au pluriel ?

Au pluriel !
Il est temps de ne plus considérer l'architecture comme une profession unique mais comme une discipline **ouvrant à différentes activités, à différents parcours professionnels.**



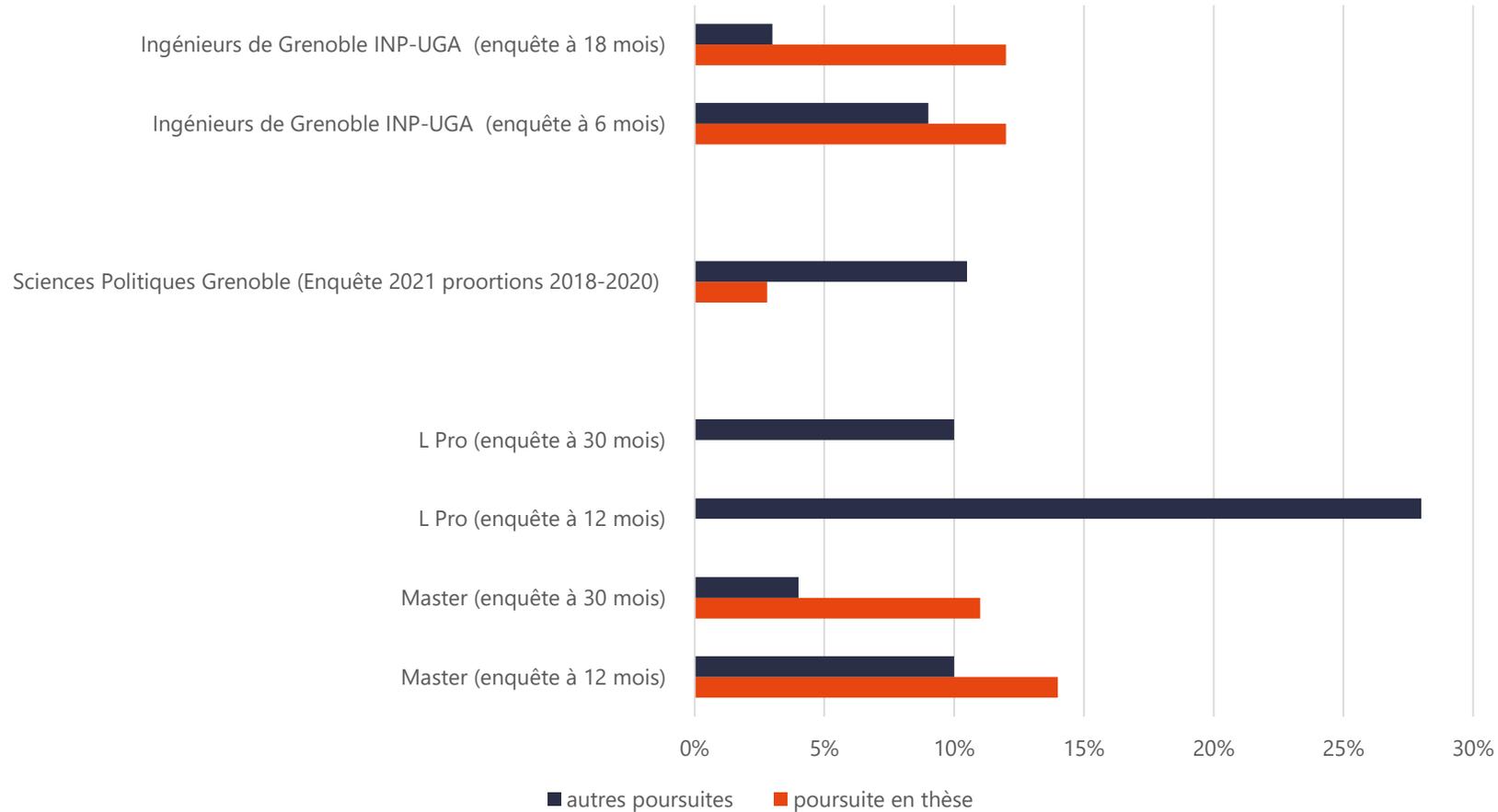
The image shows the cover of a book titled 'DENORMETON ARCHI' with the subtitle 'PORTRAITS DE PRATIQUES ARCHITECTURALES'. The cover features a list of architects' names and a table of contents on the right side.

DENORMETON ARCHI PORTRAITS DE PRATIQUES ARCHITECTURALES	
Un exemple décliné à l'ENSAG	
Othmane Alem Roderic Archambault-Lavigne Marie Arnault Anais Balescu Pétronille Blondon Louise de Bonnel d'Oleon Hugo Boulanger Martin Ferrais Laurence Lebel Alice Monnoyeur Ekaterina Moshkova Aïda Nativelle Margaux Regalia Raphaëlle Ruiz Rahma Sali Daniel Van der Vyver Andrew Verrucci Héloïse Viola Tama Zoor	
Réalisé dans le cadre du cours De-normer pour penser l'architecture Tronc commun théorique - Master 1 - ENSAG Sous la responsabilité de Stéphanie Dadour et Théo Manola	
INTRODUCTION	6
Architecte Archéologue	8
Architecte Bâtitteur(se)	12
Architecte en Collectif	16
Architecte Itinérant(e)	20
Architecte sans Frontières	26
Architecte en BET	30
Architecte Naval	34
Architecte Chercheur(se)	38
Architecte Scénographe	46
Architecte Enseignant(e) Chercheur(se) et en Collectif	52
Architecte maître d'ouvrage	58
POSITION/PROPOSITION PROSPECTIVE	65

2. Chiffres clés

Poursuite d'étude après l'obtention du diplôme

Poursuites d'études après l'obtention du diplôme



Sources : voir slides 14 et 15 de la présentation

2. Chiffres clés

Poursuite d'étude après l'obtention du diplôme

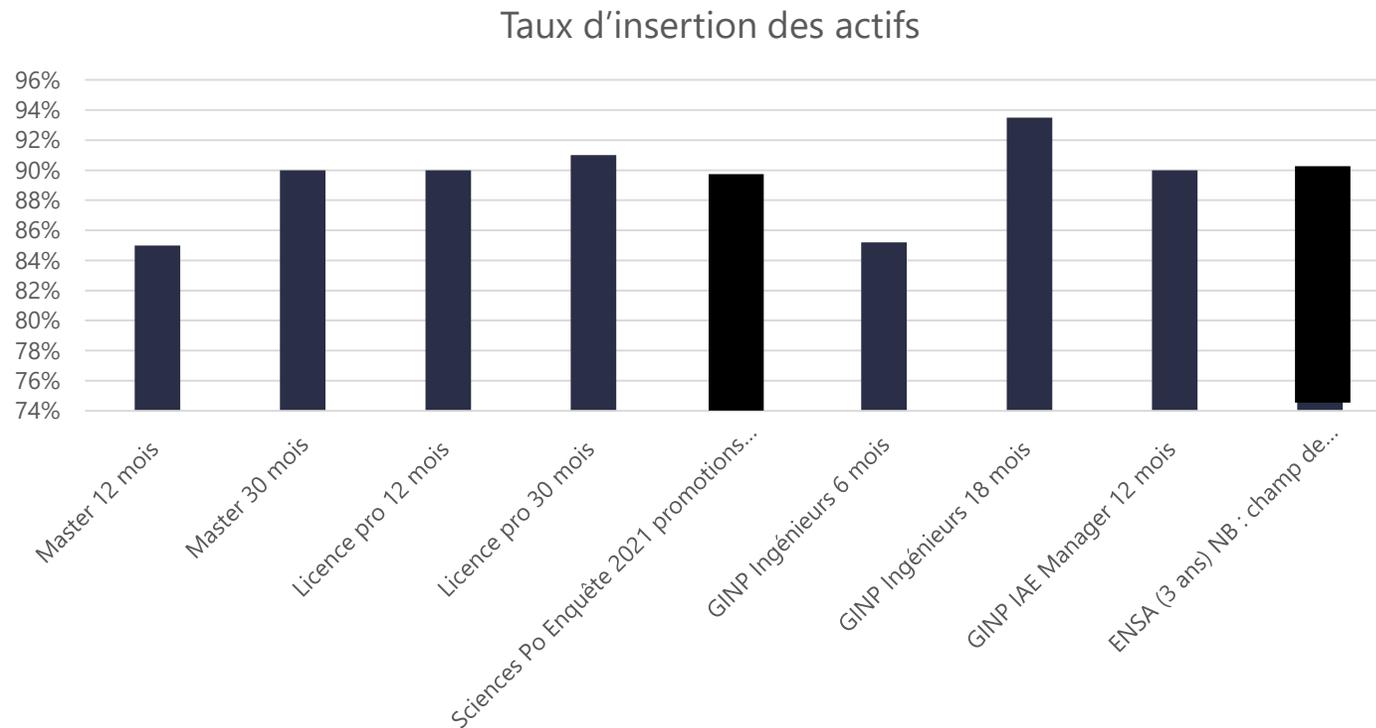
Quelques spécificités à noter:

- 1 diplômé sur 2 continue ses études après un **master de droit** (écoles d'avocats, magistrature...),
- Les **masters enseignement** poursuivent moins d'études après l'obtention du diplôme,
- Les **disciplines scientifiques** conduisent plus souvent vers le doctorat...
- Pour les ENSA, près d'un tiers des diplômés interrogés (32,8%) affirment avoir obtenu un autre diplôme postérieurement à celui de 2015.
- Cette situation concerne pour près de la moitié d'entre eux (49,6%) les **détenteurs du Diplôme d'Etat d'architecte qui poursuivent avec la formation post diplôme HMONP** au cours des 3 années suivantes.

2. Chiffres clés

Taux d'insertion professionnelle

Le taux d'insertion professionnelle, à 12 mois se situe entre 85% et 90% dans l'année qui suit l'obtention du diplôme, quel que soit le diplôme obtenu.

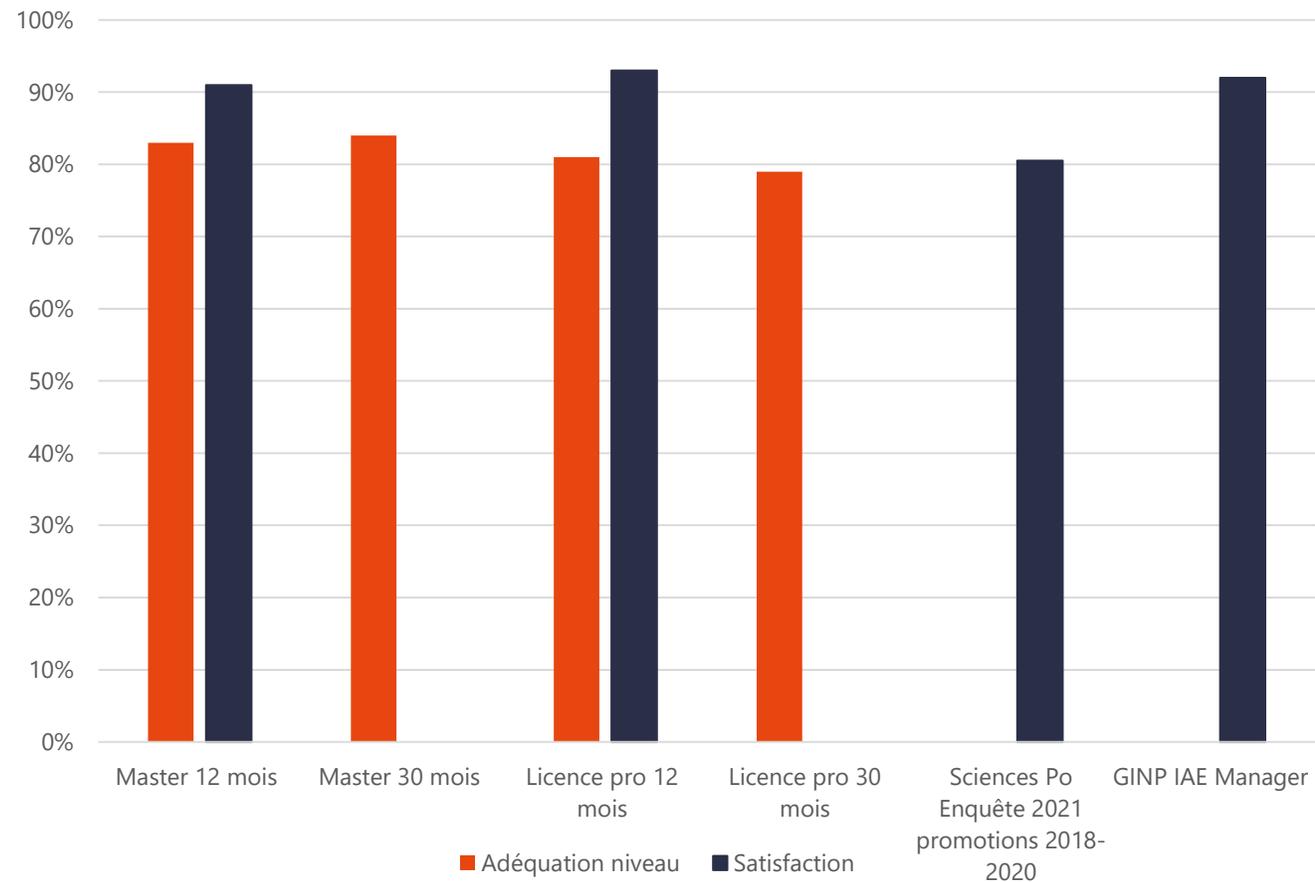


NB: le taux d'insertion professionnelle se calcule sur la population active (hors poursuites d'études)

2. Chiffres clés

Adéquation emploi/niveau d'étude et satisfaction

Adéquation et satisfaction emploi/ formation



Adéquation
niveau/ études
80%

90%
de
satisfactio
n

16/20
Note de
satisfaction
pour
diplômés de
GINP
ingénieurs

Sources : voir slides 14 et 15 de la présentation

3. Poursuite d'études, insertion professionnelle, débouchés: les outils et ressources disponibles

3.1 Les enquêtes de devenir et d'insertion professionnelle

La transparence sur le suivi des diplômés est réelle aujourd'hui :

Exemple: tout est disponible sur le site de l'UGA avec le détail par formation sur un périmètre couvrant au moins les 5 dernières promotions, avec des indicateurs calculés sur les moins de 30 ans pour gommer l'effet d'une expérience professionnelle antérieure

Enquête sur le devenir des diplômés de Master de l'UGA, cumul des années 2016-2020
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/devenir-de-nos-diplomes/le-devenir-des-diplomes-de-master/>

3. Poursuite d'études, insertion professionnelle, débouchés: les outils et ressources disponibles

3.1 Les enquêtes de devenir et d'insertion professionnelle

Enquête 2021 sur l'insertion des diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble-
Conférence des Grandes Ecoles

<https://www.cge.asso.fr/liste-actualites/publication-de-lenquete-insertion-cge-2021>

Enquête 2021 sur l'insertion des diplômés de Grenoble INP- UGA- Conférence des
Grandes Ecoles

<https://www.grenoble-inp.fr/fr/formation/enquete-cge-2021-bonne-insertion-professionnelle-des-ingenieurs-grenoble-inp-uga-diplomes-en-2020>

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMES EN ARCHITECTURE 2015, Enquête
nationale 2018 sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture menée chaque année
par l'Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle, ministère de la culture,
janvier 2020

<https://www.grenoble.archi.fr/les-debouches/>

3. Poursuite d'études, insertion professionnelle, débouchés: les outils et ressources disponibles

Des ressources documentaires ou vidéos

Des études à l'emploi (Licences)

POURSUITES D'ÉTUDES DES DIPLOMÉS DE LICENCE DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES MENTION ÉCONOMIE ET GESTION - ANNÉES 2017 ET 2018

Précédent d'études en master (par secteur professionnel), sans une licence économique et gestion (licences en 2017 et 2018)

Année	Économie	Gestion	Autres
2017	10%	15%	75%
2018	12%	18%	70%

UGA Université Grenoble Alpes

DES ÉTUDES À L'EMPLOI ÉCONOMIE ET GESTION

PLUS D'INFORMATIONS SUR : www.univ-grenoble-alpes.fr > Formation > Devenir des diplômés

Des témoignages d'alumnis

Insertion professionnelle de nos diplômés



Des fiches métiers

//SCÉNOGRAPHIE

La scénographie d'exposition est en plein essor, et les architectes qui y ont goûté lui trouvent une saveur de «revenez-y». Dans cette ancienne discipline où le savoir-faire n'est pas encore très codifié et où **les chemins restent ouverts, valoriser le contenu semble la seule règle**. Il n'est pas si rare qu'un architecte ramène dans ses filets une mission de scénographie d'exposition. Parente de l'architecture, la scénographie représente pour l'architecte, et ce depuis fort longtemps, un chemin de traverse autant qu'un laboratoire. Elle lui permet d'**expérimenter ses idées, de créer des ambiances**, y compris sonores, sans perdre pour autant la trame de son métier. Bien sûr, l'exercice appelle à un talent spécifique, de **l'organisation des flux de visiteurs à l'exploration de la dimension spatio-temporelle et/ou sensorielle, ou à l'usage d'effets de transition du réel au virtuel**.

L'art, les expos, les musées la mise en scène vous attire n'hésitez pas à vous renseigner en consultant ces liens.

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/decorateur-trice-scenographe>

<http://www.leguidedesformations.fr/pages/1016-architecte-scenographe.html>

Liens vers des sites d'agence d'architecture / scénographie.

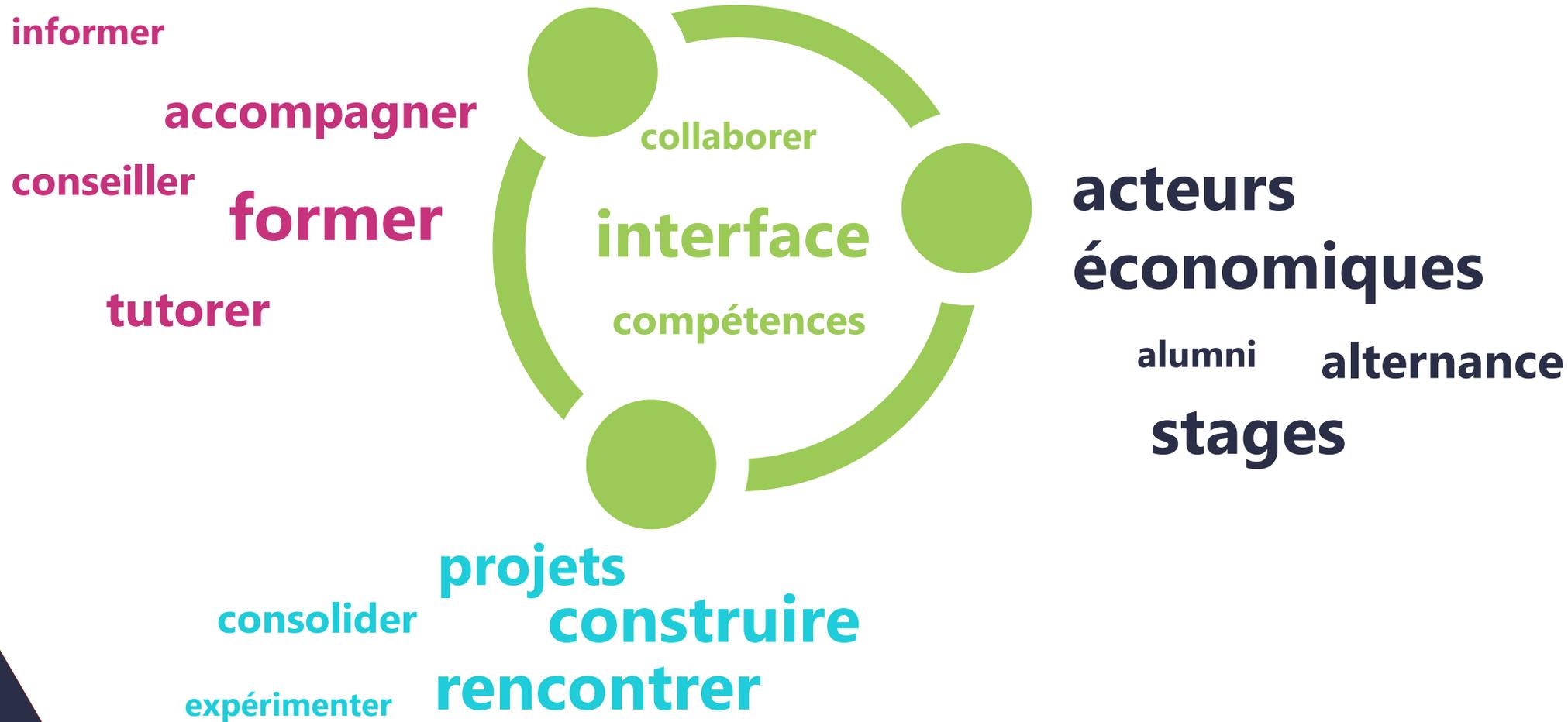
<http://www.babelarchitecture.com/>

http://pumain.fr/accueil_019.htm



4. L'accompagnement des étudiants dans leur parcours vers l'Insertion Professionnelle

La réussite et l'insertion professionnelle des diplômés PAR L'ACTION



La préparation à l'insertion professionnelle AU CŒUR DES FORMATIONS

Des interventions et des ateliers de professionnalisation intégrés dans les formations

Quelques exemples :

Des formations hybrides (amphi – distanciel – tutorat) pour favoriser l'autonomie de l'étudiant
L'Unité d'Enseignement Projet Personnel et Professionnel de la Licence Sciences Humaines Appliquées
2^e année

- > Préparer l'expérience du stage, job, volontariat.
- > capitaliser et valoriser son expérience
- > construire ses outils de communication

La journée PPP créativité en 3^{ème} année de Licence Economie et Gestion: une journée séminaire pour travailler son projet.

L'atelier professionnalisation à Sciences Po

- > Préparer sa mobilité en lien avec son projet professionnel (1^eA)
- > Construire ses outils de communication, préparer ses entretiens, développer ses réseaux (3eA)
- > Rechercher un stage (4^e et 5eA, en partenariat avec l'APEC)



L'expérimentation professionnelle

16 000 Stages – 2 600 Alternants – Projets tutorés - Valorisation des expériences

Des étudiants / jeunes diplômés experts de leurs projets et acteurs de leur formation: l'exemple de l'ENSAG

Transformer le service d'accompagnement professionnel

- > Mobilisation des étudiants, jeunes diplômés, personnels enseignants et administratifs
- > Design de services : penser les outils et les services du point de vue de l'utilisateur



Unité d'Enseignement EXPÉRIENCES ET PROFESSIONNALISATION

- > Création d'une exposition sur les aspects du métier d'architecte
- > Animation de tables-rondes avec des professionnels
- > Faire de leurs projets des cas d'études
- > Exercice de projet de studio
- > Travail fictionnel sur l'élaboration d'un CV idéal anticipé

La préparation à l'insertion professionnelle: L'ETUDIANT A L'INITIATIVE

Accompagnement individuel et coaching

Des espaces orientation - insertion professionnelle – carrière qui informent, conseillent, accompagnent sans rendez-vous / sur rendez-vous les étudiants dans la construction autonome de leurs projets.

Les ateliers

Des ateliers en petits groupes, en distanciel ou en présentiel, pour développer ses réseaux, préparer ses candidatures, savoir prendre la parole et s'entraîner aux entretiens, booster ses candidatures en valorisant ses compétences

Le mentorat

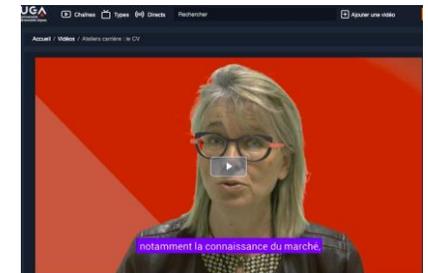
Dès la 1^{ère} année et jusqu'à la prise du 1^{er} poste, les étudiants de Grenoble INP peuvent être accompagnés par un mentor diplômé d'une école de Grenoble INP



Participez à l'atelier à distance : rédiger sa lettre de motivation !



Participez à l'atelier en présentiel : S'entraîner à l'entretien de recrutement à l'aide de la vidéo !



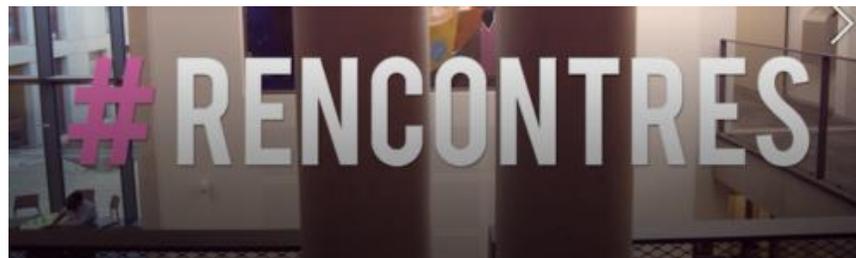
Les dispositifs Jeunes Diplômés

Impuls'Emploi, un dispositif agile pour accompagner et faciliter l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail : évaluer ses besoins, développer ses ressources et les bons réflexes pour une recherche d'emploi efficace, être accompagné par un coach RH.

Les étudiants à la rencontre des professionnels: ECLAIRER LEURS CHOIX

Les témoignages & les forums métiers des diplômés

Du (jeune) diplômé à l'étudiant, pour être au plus proche de la réalité de l'étudiant



Les soirées débats

Etudiants et professionnels confrontent leurs perceptions et leurs interrogations sur le recrutement.

Les soirées métiers

Pour découvrir les parcours de formation et les trajectoires professionnelles d'alumni en emploi et échanger avec eux
Un exemple: [la soirée métiers de l'intelligence artificielle](#)

Les étudiants à la rencontre des professionnels: ETRE RECRUTE

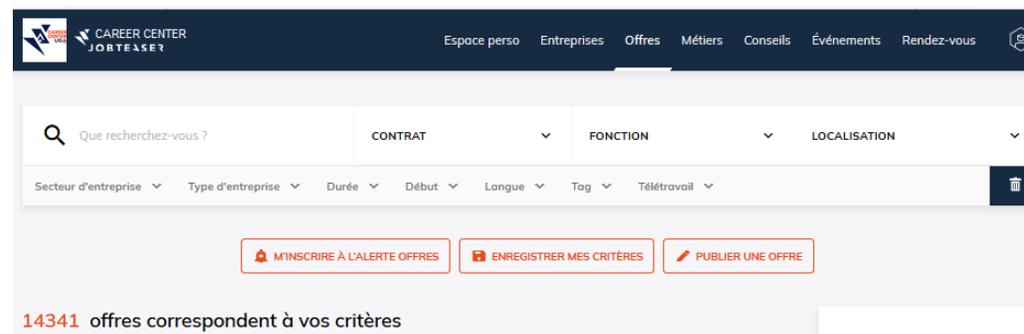
Les plateformes carrières de l'UGA

A l'interface des besoins des entreprises et des compétences de nos étudiants

Des offres de bénévolat, de job étudiant, de stage, d'alternance, d'emploi, en région, en France et à l'international, proposées par les entreprises et les intermédiaires de l'emploi partenaires de l'UGA

Au service des étudiants

Newsletter, conseils, inscriptions à des conférences, forums, job-dating organisés sur /hors campus



Des forums recrutement

Les entreprises à la recherche de nouveaux talents recrutent stagiaires, alternants ou nouveaux diplômés



En savoir plus

L'offre de formation à l'UGA

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr>



CATALOGUE DES
FORMATIONS

ACCÈS DIRECTS ▾

RECHERCHER

> Recherche par diplôme

> Recherche par disciplines

> Recherche par facultés, écoles, instituts

Les services d'orientation et d'insertion professionnelle

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/a-grenoble/>

Le devenir des diplômés

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/devenir-de-nos-diplomes/>

Jacky CUVEX-COMBAZ : Quelle est la différence entre le volontariat d'emploi et la recherche d'emploi ?

Marc ODDON : Le volontariat correspond à un engagement tel que le service civique ou le volontariat international en entreprise (VIE); les personnes ne sont pas considérées comme au chômage ou en recherche d'emploi.

Jean BRETON : Biboard permet de voir les intitulés exacts des emplois des étudiants et les salaires associés, ce qui est très intéressant pour une analyse détaillée. Quelles données seront affichées pour les masters ?

Florence COURTOIS : On ne le sait pas encore. La poursuite d'études, après un master ou après une licence, n'est pas considérée comme un emploi. Le calcul du taux d'insertion professionnelle est normé et n'inclut donc pas le volontariat ni la thèse.

David DECHENAUD : Certains masters de notre université ont un taux d'insertion professionnelle très modeste. Une fois affichées, ces données pourront être comparées à celles d'autres universités, ce qui pourrait être problématique tout comme l'affichage des taux de pression ; il sera donc nécessaire d'y travailler et d'en comprendre les raisons.

Paul MAGNAND : L'enquête concernant l'insertion professionnelle est labellisée : les établissements procèdent selon la même méthode, y compris pour la production des indicateurs.

Fabienne HANS : Nous avons été contactés par deux entreprises du bassin grenoblois qui nous indiquaient être en recherche d'étudiants de licence à employer, recherche axée sur la personnalité et le caractère des personnes qu'elles souhaitent ensuite former elles-mêmes aux métiers en question. Cette démarche me paraît nouvelle.

David DECHENAUD : Nous avons une forte demande de certains milieux industriels en matière d'hydrogène et de carbone. Nous allons tout d'abord leur faire part des formations déjà existantes, car ce n'est pas toujours visible. Ensuite, s'il s'agit de formation tout au long de la vie pour monter en compétence, nous pourrons les accompagner. En générale, ces entreprises nous indiquent que nous formons de très bons candidats mais qu'ils ne correspondent plus à leurs besoins. Les collègues étant déjà débordés, il faudrait soit de nouveaux moyens pour former de nouvelles catégories de professionnels, soit identifier les métiers qui ne correspondent plus aux besoins actuels des milieux professionnels.

Marc ODDON : Nous travaillons actuellement sur le projet Impuls'emploi qui a pour objet de permettre aux étudiants de licence ne poursuivant pas en master de se rapprocher des entreprises qui recrutent, et cherchent des compétences transversales pour ensuite les décliner sur certains de leurs postes. Nous avons également ce projet pour des filières en tension. Il s'agit de travailler sur la troisième voie : recruter une personne qui gardera le lien avec la formation tout au long de la vie.

David DECHENAUD : Les professionnels qui vous sollicitent peuvent être invités à faire part de leurs problématiques au conseil de perfectionnement. Le fait que ces entreprises de secteurs bien ciblés se tournent vers l'enseignement supérieur public est bon signe.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
→ par Claire-Anne MICHEL
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**

Vote de la Capacité en droit *Enseignement à distance*

Claire-Anne MICHEL
Vice-Doyenne en charge de l'Enseignement à distance
de la Faculté de droit

Capacité en droit

Vote du RDE et MCCC

Le certificat de Capacité en droit permet à un étudiant non titulaire d'un baccalauréat d'acquérir des compétences lui permettant une entrée en licence de droit :

- Maîtriser la terminologie juridique et administrative
- Connaître les grandes branches du droit public et du droit privé
- Connaître le droit de l'entreprise (commercial et social)
- Faire preuve d'un sens de l'organisation et de méthode
- Analyser et résoudre des problèmes juridiques

Actualisation des textes

- Décret n°56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit
- Arrêté du 12 juillet 1956 fixant les programmes des examens en vue du certificat de capacité en droit (modifié le 13 novembre 1963)
- Arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de Capacité en droit
 - Possibilité d'organiser la Capacité en une année au lieu de deux (*deux années actuellement à la Faculté*)
 - 300h minimum d'enseignements (*360h dans notre formation*)
 - Proposer 2 sessions d'examens (*déjà mis en place à la Faculté*)
 - L'obtention des 2 années de Capacité permet une entrée en L1 ou en L2 au-delà de 15 de moyenne (*déjà mis en place dans notre formation*)

Une reconduction du RDE et MCCC est donc proposée au vote des conseillers pour cette année universitaire (vote en Conseil de Faculté le 21 octobre 2021)

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)

➤ *Capacité en Droit*

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la Capacité en Droit sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	12
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la Capacité en Droit.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
→ par David DECHENAUD et José LABARERE
- 8. Questions diverses**

Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS

Rappel des textes

- Code de l'éducation, art. L. 612-3 : « *les capacités d'accueil des formations du premier cycle sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement* »
- Statuts UGA (EPE), art. 9 : « *la CFVU adopte les capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence sur proposition des composantes* »

Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS

- Ces capacités définissent le nombre de places proposées à l'admission en L1 et en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) via Parcoursup
- Diminution des capacités d'accueil de 429 places
 - Baisse de 400 places dans les options PASS => retour à la capacité d'accueil de PACES
 - Baisse de 40 places en Droit à Grenoble => problème de capacité d'accueil dans les salles et plus de redoublants attendus que les autres années
- Quelques évolutions au sein des portails liées à l'ajustement des capacités d'accueil entre les parcours classique et les parcours santé

Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS

- Création de nouveaux parcours :
 - LEA Langues et médias Anglais-Allemand => les 10 places attribuées à ce parcours ont été retirées du parcours LEA Anglais-Allemand
 - DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles parcours football (+ 25 places)
- Suppression de parcours :
 - PASS option Psychologie
 - Sciences de la Terre et de l'Environnement option santé

Parcours d'accès spécifique santé (PASS)

- PASS = un des parcours d'accès à la 2^{ème} année des études de MMOP
 - Licence avec accès santé
 - Passerelles (M2, titre d'ingénieur, doctorat)
 - Auxiliaires médicaux
- Cœur santé (50 ECTS) + option disciplinaire hors santé (10 ECTS)
 - STAPS
 - Droit
 - Economie-gestion
 - Sciences
 - Sciences pour la santé
- Poursuites d'études
 - Admission en 2^{ème} année de MMOP
 - Orientation en L2 correspondant à l'option disciplinaire hors santé
 - Formation postbac (Parcoursup)
 - Pas de doublement possible du PASS (arrêté du 4/11/2019)

Parcours d'accès spécifique santé (PASS)

Diminution des capacités d'accueil de 400 places (1500 à 1100)

- Objectifs pluri-annuels de formation MMOP (arrêté du 13 septembre 2021) : 494 → 390
- Très forte pression de sélection sur le PASS pour admission en 2^{ème} année MMOP (188/1500 [12%])
- Très forte demande de poursuite d'étude en L2 Sciences pour la santé, Sciences de la vie, et Chimie
- Création de 100 places de LAS1 en licence sciences pour la santé
- Amorcer les LAS (497 places de L1 transformées en LAS1 en 2021)
- Retour à la capacité d'accueil de la PACES (1100 places en 2019)
- Ouverture période complémentaire
- 16% de bacheliers hors académie en 2021 (251/1527)

Séverin CONSTANT-MARMILLON : La baisse de 40 places en Droit n'est pas anodine. L'année dernière, il y avait 573 places ouvertes et 570 inscriptions sur Parcoursup. En 2020-2021, la capacité d'accueil était de 613 places. On remarque donc une réduction progressive de l'accueil des étudiants en première année de Droit. Dans le document mis à notre disposition sur Alfresco, il est indiqué qu'il n'est pas possible d'accueillir ces étudiants en raison des infrastructures et des 200 redoublants estimés. Cette baisse de 40 places ne me paraît pas justifiée car tous les étudiants redoublants ne viennent pas en cours, et beaucoup de nouveaux étudiants abandonnent ou se réorientent après seulement quelques semaines. Je ne pense donc pas que le problème d'infrastructures avancé soit un argument recevable.

David DECHENAUD : Je ne sais pas si on peut se satisfaire d'ouvrir plus de places en espérant que beaucoup de redoublants ne viendront pas et que les étudiants venant du secondaire se réorienteront. Il s'agit d'un problème d'orientation des étudiants en L1 de Droit : viennent-ils parce qu'il y a plus de places que dans d'autres disciplines, notamment celles avec des travaux pratiques ? La difficulté matérielle est réelle, nous y avons été confrontés, et malgré tous nos efforts nous n'avons pas réussi à trouver des locaux disponibles. Si on refuse cette baisse de capacité, il faudra assumer le fait que les étudiants seront assis par terre dans les amphithéâtres ; la Faculté de Droit pourra alors indiquer à la presse que l'UGA l'a contrainte à prendre plus d'étudiants qu'elle ne pouvait en accueillir. Il est peut-être triste d'ajuster les capacités d'accueil à la taille de nos locaux mais il s'agit d'une réalité factuelle. Les composantes ne cessent de demander à la Présidence plus de postes pour assurer l'accueil des étudiants, mais nous n'avons pas de nouveaux moyens. Les composantes, en l'absence de moyens supplémentaires, indiquent que pour assurer une qualité minimum d'accompagnement pédagogique, elles ne peuvent plus accueillir autant d'étudiants. Il n'y a pas de problème de places à Valence, et donc aucune réduction n'est demandée.

La problématique de l'encombrement à l'entrée du master provient du caractère non professionnalisant de la Licence de Droit. S'il était possible de professionnaliser à la fin de la L3, le taux de pression à l'entrée du master pourrait être moindre. Le Droit et la Psychologie ont été les deux dernières disciplines à passer de la sélection à l'entrée du M2 à la sélection à l'entrée du M1. La Faculté de Droit accueillait beaucoup d'étudiants en L1 car elle pouvait les amener au moins jusqu'au M1, niveau permettant d'accéder à des concours et des examens juridiques. Cette composante a beaucoup lutté pour conserver la sélection en M2, mais désormais les équipes voient des centaines d'étudiants de licence sans accès au master, ce qui est dramatique. Elles estiment donc qu'il est préférable de limiter le nombre de places pour annoncer dès l'entrée en licence l'incapacité de les faire poursuivre jusqu'en master 1 et 2, niveaux constituant la finalité de leur orientation.

Florence COURTOIS : L'année dernière, la licence de Droit a ouvert en procédure complémentaire. L'objectif de l'UGA était de faire une proposition à tous les bacheliers du département. La licence de Droit a fait une proposition à tous les bacheliers qui avaient formulé un vœu initial ; certains ont refusé, et les places restées libres ont été proposées à l'échelle nationale. La capacité d'accueil proposée l'année dernière était surévaluée au regard de cet indicateur. Par ailleurs, la Faculté de Droit réfléchit à l'éventuelle mise en place d'une L0 ; l'idée est de ne pas laisser des étudiants sur le bord du chemin en leur proposant une formation différente leur permettant d'accéder à un BUT voire une L1.

David DECHENAUD : L'année dernière, la CFVU a voté une baisse de capacité pour la Licence Economie Gestion, certes plus faible que la demande initiale de la composante, mais qui n'a pas engendré de difficulté d'accès pour les bacheliers de l'académie. En STAPS, pour la première fois depuis bien longtemps, nous avons ouvert la période complémentaire, c'est-à-dire qu'il y avait plus de places que nécessaire.

Florence COURTOIS : Nous arrivons dans un creux démographique, il y a donc un peu moins d'étudiants.

David DECHENAUD : Ce n'est pas au niveau de la licence Droit, STAPS ou FEG que les étudiants ne peuvent pas accéder à leur vœu principal, mais plutôt par exemple en licence de Psychologie qui a calibré l'accès en licence au regard de l'accès en master ; c'est cette dynamique que la Faculté de Droit cherche à engager sans que cela ait de conséquence à l'entrée puisque la capacité d'accueil reste très élevée.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je souhaiterais que l'on vote séparément les capacités d'accueil de Droit.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1

➤ *Capacités d'accueil*

Il est décidé de procéder à un vote spécifique pour les capacités d'accueil de la Faculté de Droit, site de Grenoble.

Les capacités d'accueil de Licence 1 – excepté celles de la Faculté de Droit, site de Grenoble, sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	11
Membres représentés	1
Nombre de votants	12
Voix favorables	11
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil de Licence 1 – excepté celles de la Faculté de Droit, site de Grenoble.

Les capacités d'accueil de Licence 1 de la Faculté de Droit, site de Grenoble, sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	11
Membres représentés	1
Nombre de votants	12
Voix favorables	9
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil de Licence 1 de la Faculté de Droit, site de Grenoble.

Critères généraux d'examen des vœux - CGEV

- Objectif : informer les candidats sur les modalités d'examen des vœux
- Définis par les équipes pédagogiques, d'après les attendus nationaux des formations
 - Répartis en 5 champs : résultats académiques; compétences académiques, savoir être; connaissance de la formation; engagements et activités extrascolaires
 - Précisent les éléments du dossier du candidat servant à l'examen de chaque critère
 - Indication du degré d'importance relatif de chaque critère
 - Langage simple
- Servent de base au classement des vœux
- Peuvent contribuer à établir les préconisations d'aménagements
- Associés et présentés obligatoirement sur Parcoursup à chaque parcours/mention
- Reprise des données issues des rapports des CEV de septembre 2021, sauf pour nouveaux parcours ou indication contraire de l'équipe pédagogique

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1

➤ *Critères généraux d'examen des vœux*

Les critères généraux d'examen des vœux de Licence 1 sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	11
Membres représentés	1
Nombre de votants	12
Voix favorables	10
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les critères généraux d'examen des vœux de Licence 1.

Compléments d'information sur les attendus nationaux

- Objectifs :
 - présenter les connaissances et compétences attendues pour une formation ne disposant pas d'attendus nationaux
 - Compléter les attendus nationaux (exigences locales spécifiques ou précisions) liées à la particularité du parcours
 - Ils n'ont pas vocation à répéter ou à remplacer les attendus nationaux par mention
 - Facultatifs, ils sont présentés aux candidats sur Parcoursup sous le vocable « attendus complémentaires de cette formation »
- Pour 2022/23 :
 - reprise des données 2021/2022
 - quelques améliorations

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1

➤ *Compléments d'information sur les attendus nationaux*

Les compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	11
Membres représentés	1
Nombre de votants	12
Voix favorables	11
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Désignation d'une personnalité extérieure par la CFVU à titre personnel**
- 3. Désignation d'un élu des personnels pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 octobre 2021**
- 5. Présentation relative à l'insertion professionnelle à l'échelle de l'UGA**
- 6. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 7. Approbation des capacités d'accueil, des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1**
- 8. Questions diverses**

David DECHENAUD : J'ai reçu une question concernant les annexes des suppléments aux diplômes. Avec la DEFI, nous sommes en train de faire un état des lieux que nous pourrions présenter à la Commission pédagogique puis si nécessaire à la CFVU. Début 2022, la CFVU sera amenée à discuter de la détermination des grands sujets structurants pour l'établissement UGA (échelle EPE) afin d'orienter l'utilisation des financements de l'IDEX Formation. La Commission pédagogique sera certainement sollicitée sur ce point.

Virginie ZAMPA : Pourrait-on avoir un guide pour remplir les critères généraux d'examen des candidatures (CGEC) de master ?

David DECHENAUD : Nous allons vous accompagner autant que nous le pouvons. Il s'agit de formaliser ce qui était déjà utilisé par les équipes, ou, s'il n'y avait jusqu'alors pas de classement, de déterminer les critères à partir desquels les équipes pédagogiques vont classer les candidatures en master. Il nous est difficile de répondre avec précision car la réforme est en cours de déploiement. Cette réforme me semble intelligente et intéressante, en revanche elle est menée dans des conditions de calendrier très particulières : le CNESER ne s'est pas prononcé sur le principe de la réforme, et le fera début décembre ; le ministère a indiqué qu'il n'était pas question de différer d'un an, ce qui aurait pourtant été une sage décision étant donné le contexte.

Virginie ZAMPA : Nous sommes en difficulté pour déterminer les capacités d'accueil, notamment pour les masters accueillant beaucoup d'étudiants par le biais du Portail Etudes en France (PEF).

David DECHENAUD : Il n'y a qu'une capacité d'accueil qui est soumise au vote et qui sera opposable. Il s'agit de la capacité globale, incluant toutes les voies d'accès : TMM, PEF.. Pour déterminer le nombre d'étudiants qui

accéderont à une formation hors TMM, il faut s'appuyer sur les données des années précédentes ; les reliquats seront transférables sur TMM : les places initialement dédiées aux autres voies d'accès et restées vacantes pourront être utilisées sur TMM.

Florence COURTOIS : Les critères doivent être très concis et commencer par un verbe. Pour les rédiger, on peut s'inspirer des critères généraux d'examens des vœux de licence et s'appuyer sur les compétences qui sont acquises en fin de licence.

David DECHENAUD : Nous continuerons de tenir les directions de composante informées dès que nous avons de nouveaux éléments de la part du ministère.

La séance est levée à 17h40.

Annexes

- 1 – Conseil de perfectionnement de l'apprentissage
- 2 – Relevé de décisions du 21 octobre 2021
 - 3a – RDE de la Capacité en Droit
 - 3b – MCC
 - 4a – Capacités d'accueil en Licence 1
 - 4b – Critères généraux d'examen des vœux
 - 4c – Compléments d'information sur les attendus nationaux